TRAMPOLINE

COUPE DES YVELINES – FED 2

La Coupe du 78 est organisée conjointement par l'ESG Gym et le Comité Départemental de Gymnastique des Yvelines.

Cette saison, la rencontre concerne :

- Les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 9 de la brochure technique IDF.

Une épreuve synchronisée pour la filière fédérale est proposée lors de cette compétition.

DATE DE COMPETITION

- **Dimanche 13 décembre 2026**

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF : Accueil > NOS DISCIPLINES > TRAMPOLINE > Compétitions TR

LIEU DE COMPETITION

Gymnase de l'Aviation
20 rue le Corbusier – 78280 GUYANCOURT

Plusieurs parkings sont disponibles à proximité en plus du parking du gymnase. Le parking du Grand Frais est notamment situé juste derrière le gymnase.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération : http://www.ffgym.fr/

- **Date limite d'engagement le 16 novembre 2026.**

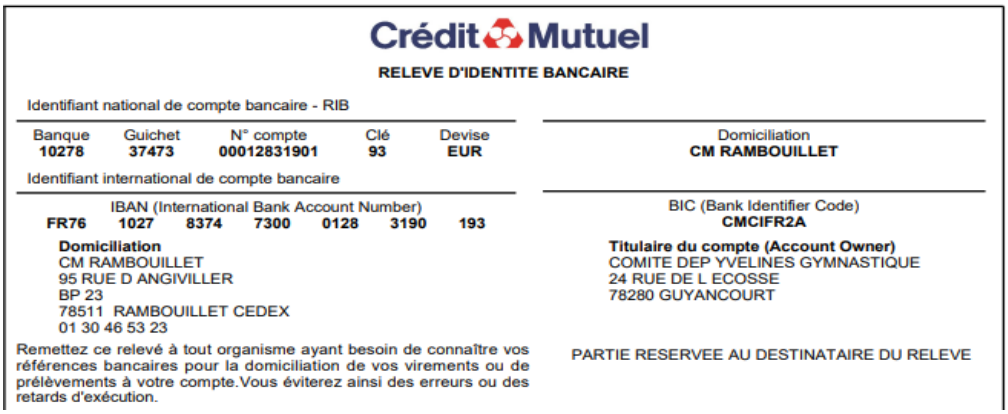
Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de **13€** par compétiteur en individuel et **20€** par paire en épreuve synchronisée.

Le règlement des engagements doit être effectué au moins 10 jours **AVANT** la compétition via ENGAGYM :

- Soit par Carte Bancaire via Engagym (à privilégier)

Bien indiquer le nom de la compétition : TR Coupe du 78

- Soit par virement bancaire



Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	37473	00012831901	93	EUR

Domiciliation
CM RAMBOUILLET

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8374 7300 0128 3190 193

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CM RAMBOUILLET
95 RUE D ANGIVILLER
BP 23
78511 RAMBOUILLET CEDEX
01 30 46 53 23

Titulaire du compte (Account Owner)
COMITE DEP YVELINES GYMNASTIQUE
24 RUE DE L ECOSSE
78280 GUYANCOURT

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte.Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Préciser dans le libellé du virement : le nom du club + son numéro d'affiliation + la compétition et la discipline concernée.

FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral (via Engagym)
Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
Passé ce délai :

- un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus
- un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus

JUGES

La liste des juges officiant tirés au sort sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional. Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

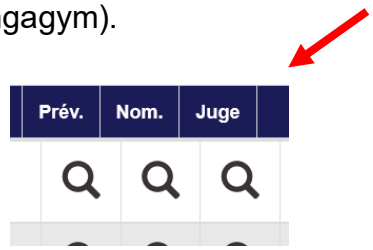
Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge *(tarif départemental en vigueur de 150€).* L'absence ou le gros retard non justifié du juge entraînera cette amende à régler sur place. Si l'amende n'est pas acquittée, l'équipe ou l'individuelle ne participera pas à la compétition.

Une fois les jurys publiés, un juge n'officiant que l'après-midi peut demander une dérogation auprès de Kathia PERRIN pour être dispensé de la réunion des juges. En cas d'absence de demande, le juge sera considéré comme absent et une amende pourra être infligé à son club.

- **<u>Procédure d'engagement des juges</u>**

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le **<u>02 décembre 2026</u>** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



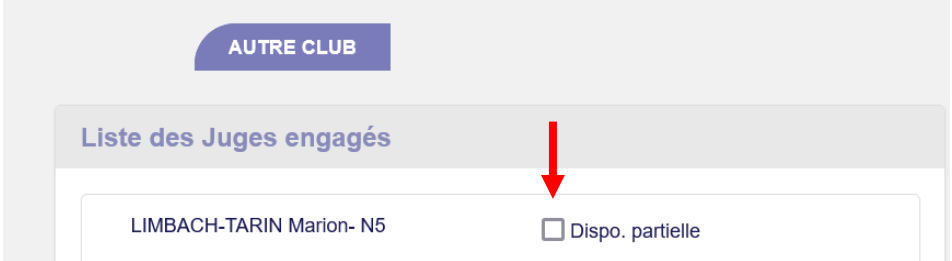
Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 02 décembre. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à kathia.perrin@ffgym.fr Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (*par un juge de niveau équivalent*) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

INFORMATIONS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

CONTACTS

Comité départemental des Yvelines : secretariat.cdygym@gmail.com

Contact club : esggym.guyancourt@gmail.com

Référente Technique Régionale Trampoline : Kathia PERRIN – kathia.perrin@ffgym.fr – 06 61 07 11 63